

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Annouces, . . . 25 c.

Réclames, . . . 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

ont es 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

et

se paient d'avance.

POT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

Trois mois . . . . . 5 fr.

Six mois . . . . . 9 fr.

Un an . . . . . 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11

fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'ab-

onnement

un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 8 Mai 1872.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 mai.

Cette séance a été marquée par l'un des plus grands triomphes parlementaires, ou, plus exactement, par le plus grand triomphe parlementaire auquel il ait été donné d'assister depuis que l'Assemblée est réunie.

La lettre de Versailles du *Journal des Débats*, écrite immédiatement après cette grande et patriotique séance, fera connaître les principaux détails en indiquant la vraie physionomie de la discussion.

« Il s'agissait du rapport de la commission des marchés concernant les marchés du ministère de la guerre passés en Angleterre.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, a prononcé un discours qui a occupé toute la séance.

« Voyez quelle est la puissance de l'art oratoire ! Les faits que signalait M. d'Audiffret-Pasquier étaient connus de l'Assemblée. Ils se trouvent relatés dans le rapport de M. Léon Riant, lequel a été lu à la séance du 14 septembre 1871. Les pièces justificatives, les dépositions des témoins entendus par la commission sont contenues dans un rapport de cent vingt pages distribué depuis longtemps aux députés. Vous vous rappelez l'impression produite alors par les révélations sur ces marchés d'armes passés à des prix exagérés au moyen d'intermédiaires quelquefois tarés et souvent étrangers. Vous vous rappelez aussi les difficultés qui survinrent à la suite de cette publication entre la commission et le ministère, difficultés qui occupèrent pendant quelque temps l'attention du gouvernement et du public.

« Les faits apportés aujourd'hui à la tribune par M. d'Audiffret-Pasquier n'étaient donc pas nouveaux pour l'auditoire; mais il y a ajouté un commentaire saisissant et lumineux, l'accent, la clarté, la précision, une parole ferme et courageuse, une argumentation serrée et énergique, enfin une conclusion chaleureuse, éloquente qui a impressionné vivement l'assistance et l'a consolée en lui montrant la guérison à côté des plaies étalées à ses regards.

« Pendant deux heures, au milieu d'un profond silence interrompu seulement par des marques d'émotion et des applaudissements, l'orateur a rappelé les désordres, les incuries, les mauvaises habitudes qui ont contribué à nos désastres en vidant nos arsenaux, en privant le soldat des objets les plus indispensables, souvent même des armes et des munitions qui lui sont nécessaires. Il a fait remonter la responsabilité de ces gaspillages moins encore aux personnes qu'au système déjà ancien et qui florissait sous l'Empire. Alors déjà le ministre de la guerre croyait que pas un bouton ne manquait aux gilets de nos soldats, tandis que quelque temps après, on ne trouvait pas à Strasbourg (une des places fortes les plus importantes de France) le matériel nécessaire par ravitailler notre armée après un premier échec.

« Et lorsque l'orateur a formulé sa double conclusion; lorsqu'il a demandé d'abord que les règlements en vigueur (règlements admirables, mais que les bureaux n'appliquent pas) fussent consacrés par une loi, sous la responsabilité des ministres; lorsqu'il a surtout conclu à la nomination d'une commission « civile » chargée d'examiner l'état de notre approvisionnement actuel, et les moyens de connaître promptement et constamment le matériel existant dans les magasins, les applaudissements ont éclaté de toutes parts, redoublés, interrompus. Enfin, lorsque M. d'Audiffret-Pasquier a fait allusion au service obligatoire, lorsqu'il a dit que tous les

Français enverraient dorénavant leurs enfants sous les drapeaux et qu'il fallait qu'ils eussent l'assurance que de pareils désastres ne pourraient plus se reproduire pour de pareilles causes, l'enthousiasme a été à son comble.

« Une double salve d'applaudissements a accueilli ces mots: « Le service sera obligatoire. » L'orateur étant descendu de la tribune, on s'est précipité vers lui de tous les côtés de la salle à la fois; les membres de la gauche n'étaient pas les derniers à se presser autour de lui et à lui serrer la main. Au moment où il s'est approché des bancs de la majorité, vers la droite et le centre droit, les applaudissements ont recommencé. En fait, la séance s'est trouvée suspendue.

« Dès qu'elle a été reprise, les conclusions de la commission ont été votées à l'unanimité. C'est à l'unanimité, sur la proposition de M. Lucien Brun, que l'enquête a été confiée à la commission même dont M. d'Audiffret-Pasquier est président.

« C'est encore à l'unanimité que, sur la proposition de M. Paris, il a été décidé que le discours de M. d'Audiffret-Pasquier serait l'objet d'un tirage exceptionnel, et adressé à toutes les communes de France.

« La séance d'aujourd'hui est un véritable événement politique. Ce n'est pas seulement qu'un premier pas a été fait vers l'accomplissement de réformes dont la guerre récente a révélé la nécessité. La question du service militaire obligatoire y a été implicitement résolue. La manifestation unanime et énergique de l'Assemblée est péremptoire. Il y a évidemment dans la Chambre un courant d'opinion en faveur du service obligatoire; correspondant à l'opinion qui règne en dehors de la Chambre, il sera irrésistible. On pourra encore discuter les détails d'exécution, mais le principe est dorénavant acquis. La volonté de l'Assemblée, se manifestant aujourd'hui ouvertement sous l'empire d'une impulsion spontanément patriotique, s'est affirmée et a pris conscience d'elle-même. C'est une force contre laquelle il sera impossible de lutter.

« La semaine finit bien pour l'Assemblée nationale. Elle se termine par une de ces séances rares où toutes les opinions se confondent en s'élevant au-dessus des luttes de partis, dominées par la grandeur du débat, par le sentiment que le pays ne pardonnerait pas à ceux qui feraient mine de se soustraire à l'accomplissement d'un devoir impérieux. Alors les considérations de personnes ou de partis sont contraintes de s'effacer.

« La semaine finit bien, surtout pour la majorité conservatrice.

« Cet émouvant incident étant terminé, la question du règlement de l'ordre du jour s'est naturellement posée. M. Castellane a fait observer que la loi sur l'armée était prête, que la séance de ce jour en avait fait ressortir toute l'importance, et qu'on l'avait ajournée sur la demande du Président de la République. Le ministre de la guerre a répondu que le Président ne pouvait encore prendre part au débat et a demandé un nouvel ajournement, ce qui a été accordé.

L'Assemblée tout entière est encore sous l'impression du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Quoique ce discours ne fasse pas la part de l'opposition coupable des républicains du Corps législatif contre les projets militaires du maréchal Niel, il est animé d'un tel souffle patriotique et d'une telle indignation contre les malversations et l'ignorance des bureaux du ministère de la guerre, qu'il est impossible de ne pas applaudir des deux mains à la vigueur éloquente de l'orateur.

Le discours prononcé par M. d'Audiffret-Pasquier, et qui a été accueilli par la Chambre avec une si chaleureuse sympathie, n'est que le début d'une campagne que l'honorable député

de l'Orne compte poursuivre sans délai et avec une vigueur égale à celle qu'il vient de déployer. M. d'Audiffret-Pasquier annonce, en effet, devoir prendre la parole au sujet de l'enquête sur les marchés du gouvernement de la défense nationale à Paris et en province; il la prendra également à propos des dépenses portées au budget du ministère de l'intérieur pour l'armement des gardes nationales mobilisées, enfin c'est lui qui doit entamer la discussion sur la question des marchés du ministère de l'agriculture et du commerce du 4 septembre — titulaire M. Magnin — question mise en pleine lumière depuis longtemps par le rapport de M. de Saint-Victor, et dont il est impossible à présent de retarder davantage l'examen.

Il faut que les romanesques marchandises des fournisseurs de M. Gambetta, il faut que la période des souliers à semelle de carton et des peaux de mouton imaginaires aient leur part de justice, comme la période des marchés onéreux et des imprévoyances qui ont marqué le début de la guerre.

(Patrie).

Les membres de la gauche se sont empressés autour de M. le duc d'Audiffret afin de le féliciter. Il y avait peut-être dans cet empressement une arrière-pensée. Les hommes qui ont composé le gouvernement de la défense nationale savent à quelles révélations quelqu'un d'entre eux sont exposés le jour où la commission des marchés achèvera sa mission et portera sur certaines opérations la lumière qu'elle a déjà jeté sur les marchés du début de la guerre. Le duc d'Audiffret, qui ne s'est pas laissé effrayer par certaines menaces, ne se laissera pas séduire par les caresses des hommes de la gauche, et il résumera, nous n'en doutons pas, avec la même lucidité les rapports nombreux et importants qui sont actuellement à l'étude sur les étranges opérations faites dans les départements par les administrations qui s'y étaient improvisées le 4 septembre.

(Français.)

### On lit dans la France :

Quand un pays a traversé comme le nôtre d'aussi terribles désastres, il a bien le droit de rechercher les causes et les instruments de ses malheurs; mais c'est ici surtout que l'esprit de parti doit disparaître, et qu'une inflexible justice distributive doit présider aux condamnations portées en quelque sorte par la conscience publique. Pour cela il est indispensable qu'une égale lumière soit faite sur tout ce qu'il faut réprover et sur tout ce qu'il est urgent d'amender.

### On lit dans la Presse :

Ministres de l'Empire, généraux de l'armée du Rhin, gouverneur de Paris, membres du gouvernement de la Défense nationale, dictateur de Tours et de Bordeaux, tous appartiennent aujourd'hui à la grande enquête de la justice nationale. Il eût mieux valu peut-être les laisser à la compétence apaisée et impassible de l'histoire. Mais puisque la conciliation n'a pas été possible, attendons la vérité.

## Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 4 mai 1872.

L'entretien que M. Thiers a eu mercredi avec le comte d'Arnim et qui a duré deux heures, peut être

regardé comme la préface des négociations qui vont s'ouvrir et dont l'ambassadeur allemand a dû immédiatement rendre compte à Berlin. Il n'est pas probable qu'une seconde entrevue ait lieu avant la réponse du gouvernement prussien, c'est-à-dire avant le milieu de la semaine. Si donc une conférence a eu lieu depuis lors, comme l'affirme un journal entre le comte d'Arnim et M. de Rémusat, il est douteux qu'elle ait porté sur le grave sujet dont le président de la République paraît s'être réservé la négociation, et l'on peut présumer qu'il y aura été question d'autres points moins importants, par exemple des difficultés soulevées par les exigences prussiennes pour l'option de nationalité dans l'Alsace Lorraine.

On a préparé hier dans toutes les réunions parlementaires, des listes de candidats pour la commission de 45 membres, chargée d'étudier la situation des classes ouvrières en France, qui doit être élue aujourd'hui dans les bureaux. Tous les partis s'étant promis d'être exacts, la composition de cette commission présentera un grand intérêt. On a remarqué que les commissions se trouvent ordinairement formées de 9 conservateurs sur 15 quand il s'agit de questions constitutionnelles; de 10 à 11 sur 45 quand il s'agit de certaines questions de liberté politique; enfin de 42 ou 43 sur 15, quand les grands intérêts sociaux sont en jeu. Si ce calcul est exact, la commission à élire aujourd'hui devrait comprendre 30 ou 35 conservateurs et 10 ou 15 républicains. On me dit que les listes adoptées par les fractions de la droite et du centre droit portent M. Ducane et deux membres du centre gauche.

Le *Journal Officiel* publie un tableau du rendement des impôts pendant le premier trimestre de 1872, qui confirme ce que je vous disais hier de l'infériorité de ce rendement sur les évaluations en ce qui concerne les nouveaux impôts. Cette infériorité est de 40 millions, mais elle s'explique par des retards de mise en perception. L'on est convaincu dans le monde financier qu'elle sera largement compensée par des excédants de recettes dans le reste de l'année.

Les avis d'Espagne constatent enfin la présence de Don Carlos en Navarre. On assure que le jeune prétendant a parcouru l'année dernière, toute l'Espagne, déguisé en colporteur, le sac au dos, et qu'il connaît fort bien le terrain sur lequel il est allé pour conquérir une couronne.

La nouvelle de la retraite du prince Gortschakoff et de son remplacement par M. Valanief, est confirmée. On croit savoir, dans le monde diplomatique, d'après des lettres particulières de St-Petersbourg, que les tendances par trop prussiennes du prince Gortschakoff et son attitude pendant la dernière guerre n'ont pas été étrangères à cet événement.

Versailles, 6 mai.

Les préoccupations excitées par la divergence relative au mode de nomination des conseillers d'Etat ont sensiblement diminué. On croit de plus en plus à une transaction qui consisterait de faire nommer les conseillers par le pouvoir exécutif sur une liste, formée par l'Assemblée, laquelle contiendrait le double des conseillers à nommer.

On commence aussi à croire à une entente entre M. Thiers et la commission de l'armée sur la question du service obligatoire. Les applaudissements presque unanimes qui ont accueilli samedi le passage du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, relatif au service obligatoire ont une signification sur laquelle il est impossible de se méprendre et qui faisait dire le soir-même à un député: L'Assemblée a voté aujourd'hui le service obligatoire.

Le bruit de la retraite du ministre de la guerre et de son remplacement par le général Chanzy est dénué de tout fondement.

Le projet de loi relatif à la composition du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine sera présenté incessamment à l'Assemblée. Le bruit que le maréchal allait se constituer prisonnier ne

paraît pas fondé jusqu'à présent. Il est certain que le maréchal ne songe guère à se sauver, par la raison bien simple que la fuite, impliquant un aveu de culpabilité équivaldrait pour lui à un deshonneur pire que toutes les condamnations.

La commission de l'enseignement primaire s'est réunie aujourd'hui. On pense qu'elle aura promptement terminé l'examen du contre-projet qu'elle avait déjà adopté article par article et qu'elle ne fait que soumettre à un dernier examen. Ce contre-projet n'admet pas le principe de l'instruction gratuite et obligatoire à cause des inconvénients qui résulteraient de son application, mais il contient plusieurs mesures nouvelles qui témoignent du désir de la commission de réaliser la plus grande diffusion possible de l'instruction primaire. Le rapport de M. Ernoul sera probablement déposé avant la fin du mois.

Le 3<sup>e</sup> bureau, le seul qui n'ait pas élu samedi ses trois commissaires pour la commission de 45 membres chargée d'examiner la situation des classes ouvrières en France, est composée en grande majorité de membres de la droite. Des démarches ont été faites auprès d'eux pour qu'ils admettent sur leur liste le nom de M. Tolain, en raison de sa connaissance spéciale des questions ouvrières, mais il est douteux que ces démarches aboutissent à cause du refus qui a été fait, dans un autre bureau, à des membres de la droite qui voulaient faire accepter un des leurs par la majorité républicaine de cet autre bureau.

Les carlistes ont éprouvé un grave échec en Navarre, mais la nouvelle de la capture de Don Carlos ne s'est pas jusqu'à présent confirmée. Les avis d'Espagne font présumer que si Don Carlos était pris, il serait immédiatement fusillé.

La nouvelle de la retraite du prince Gortschakoff est considérée comme exacte; mais elle ne deviendra officielle que dans quelque temps. Pour le moment, le prince obtient un congé de six mois. On assure, du reste, qu'il jouira, jusqu'à la fin de sa vie, de son traitement de chancelier.

Revue des Journaux

Pays.

Vous connaissez M. Laboulaye? l'auteur de *Prince Caniche* et de *Paris en Amérique*? Sous prétexte qu'il connaît un peu le Nouveau monde, il est possédé de la manie de l'appliquer à toute espèce de chose. Quand on lui parle d'un système, il vous répond: « En Amérique, cela se fait autrement. » Quand on lui montre n'importe quoi, il ajoute aussitôt: « En Amérique, cela se passe autrement. » C'est une maladie. Beaucoup de nos hommes d'Etat furent possédés de l'anglomanie et voulaient tout faire comme en Angleterre. M. Laboulaye, lui, veut tout faire comme en Amérique. C'est une sorte de jaunisse morale, qui fait voir les hommes et les choses sous un jour uniforme. Si on le laissait faire, il planterait des ananas dans la plaine Saint-Denis et des cannes à sucre autour de Versailles.

Dans la discussion sur le conseil d'Etat, M. Laboulaye a voulu refaire son livre et jouer le rôle fidèle du député *Caniche*. — Pour sauver son maître, il a tout bravé, le ridicule et l'incohérence.

Une seule vérité, simple étincelle de lumière dans la nuit obscure, comme dirait Victor Hugo, lui est échappée, quand il a dit: « JE DÉCLARE QUE, QUANT A MOI, JE NE RECONNAÎS DE SOUVERAINETÉ QUE CELLE DE LA NATION. »

Et sur ce point, vous n'êtes pas le seul! Mais où vous avez tort, c'est lorsque vous protestez avec Mirabeau, Malouet et les autres, contre *l'horrible doctrine de la toute-puissance des assemblées*.

Pardonnez-moi, vous ne trouvez pas horrible que l'Assemblée nationale ait eu *la toute-puissance* de nommer à elle toute seule le Président de la République, votre maître et ami, et vous trouvez horrible *la toute-puissance* qu'elle s'attribue de nommer le conseil d'Etat?

Savez-vous quel est le fond de votre raisonnement, quelle est votre manœuvre, à vous tous les fidèles du président? Vous voulez bien vous servir de l'Assemblée nationale pour être forts, respectés et puissants, mais, une fois ce but atteint, l'envie vous prend de saisir cette assemblée pour la briser, comme on brise un instrument dont on n'a plus besoin. L'Assemblée nationale n'est pour vous qu'un tremplin afin de sauter plus haut, qu'un degré pour arriver au trône.

A cette prétention clairement et presque cyniquement exprimée, la majorité s'est empressée d'opposer le langage hautain de M. Baragnon.

Cet honorable député s'est trouvé dans cette

lutte oratoire l'expression indignée de la plus grande portion de l'opinion publique.

Il ressort de la discussion que l'Assemblée nationale continue de grandir et de prendre une véritable consistance. Quelle que soit son origine, quel que soit l'abus de pouvoir auquel elle ait pu se laisser entraîner, elle possède aux yeux de tout le monde, en ce moment, l'attitude la plus respectable. Elle nous protège contre les entreprises du pouvoir exécutif, qui voudrait engager l'avenir dans le sens de la République définitive, et elle le réserve loyalement, comme il était convenu. De plus, elle rappelle le gouvernement au sentiment de ses devoirs, au sentiment de ses respects envers le parti conservateur, et le met en demeure de revenir vers elle, c'est-à-dire vers la majorité de la France, ou bien de rester avec la gauche, c'est-à-dire avec une minorité que la France repousse de toute la force de sa défiance et même de sa haine.

Que fera le gouvernement?

Ordre.

Les dernières élections municipales de Lyon, comme le vote du quartier Saint-Ambroise à Paris, ont fait ressortir les progrès du parti démagogique.

Les mêmes symptômes se manifestent à Cette, où, le 29 avril, il y avait à élire dix conseillers municipaux. Huit candidats ont obtenu la majorité requise.

Le premier élu est l'ancien maire de Cette, révoqué après une condamnation correctionnelle qui le prive de ses droits civiques.

Ce digne magistrat, qui avait pour habitude de porter comme insigne une écharpe rouge, que son avocat disait être une simple ceinture de travail, s'était mis à la tête d'une foule ameutée contre la gendarmerie et avait prodigué à ces braves soldats les outrages et les violences.

Les frères et amis ont voulu le consoler de sa révocation et de sa condamnation en le mettant en tête de leur liste, malgré son inéligibilité.

Nous doutons que M. Victor Lefranc ait songé à ces indices inquiétants de notre situation politique lorsque, dans une des dernières séances législatives, il a parlé à l'Assemblée nationale de ce qu'il y a en France de *concorde* et de *sécurité* après la *fausse prospérité* et la *fausse sécurité* de l'Empire.

Patrie.

Le journal la *Patrie* soutient la cause de l'ordre et ne soutient aucune autre cause. Le gouvernement et les radicaux affectent de nous ranger souvent au nombre des bonapartistes, et ceux-ci se plaignent de notre froideur. Les légitimistes et les parlementaires ne sont pas plus satisfaits de notre zèle, et les républicains nous regardent comme leur adversaire déclaré.

Il y a certainement parmi les écrivains honorables qui nous prêtent leur concours des représentants convaincus des différents partis politiques qui aspirent au gouvernement définitif du pays; mais ils sentent tous la nécessité de borner en ce moment leurs efforts au seul triomphe de la cause de l'ordre, gravement compromise.

L'être impersonnel qu'on appelle la *Patrie* n'est donc, quant à présent, d'accun parti.

Nous traversons une des phases les plus douloureuses de notre histoire, et à la difficulté toujours grande de faire son devoir s'ajoute l'embarras de le comprendre. Cependant, nous voyons très clairement qu'un jour ou l'autre le pays sera appelé à faire des élections générales, ou à voter directement sur la forme du gouvernement. Nous apercevons aussi que le pouvoir actuel, d'accord avec la partie la plus avancée de la Chambre, donne des gages répétés de sa sympathie à des gens qu'il appelle républicains, et que nous nommons des gens de désordre; enfin, ce qui est évident pour nous, c'est qu'à l'époque du vote ou de l'élection, l'influence considérable du personnel gouvernemental exercera au profit exclusif d'un parti aujourd'hui déjà très redoutable.

Avec les procureurs de la République issus de la dictature de M. Gambetta; avec les ministres, les préfets, les sous-préfets et les maires du 4 septembre; avec des conseils généraux et municipaux élus sous la pression révolutionnaire, on ne peut que continuer et aggraver la révolution; on ne la terminera jamais. Il peut arriver alors, à la France régulière, paisible et un peu indolente, cet irréparable malheur de voir consacrer légalement, par une minorité ardente et ardemment soutenue par le gouvernement, les pouvoirs politiques de gens qu'elle n'aime pas et qu'elle redoute.

Notre concours est acquis d'avance à l'homme

illustre qui nous gouverne, s'il consent à s'entourer d'hommes d'ordre; nous le combattons, au contraire, avec opiniâtreté, s'il n'entre pas résolument dans cette voie. Qu'il choisisse des bonapartistes ou des républicains, des parlementaires ou des légitimistes, peu nous importe, ils seront nôtres s'ils sont ennemis du désordre, car ce que nous voulons, ce qui est absolument indispensable, c'est qu'à l'heure du vote définitif, toute l'influence ne soit pas dévolue à ceux que nous regardons comme les pires ennemis du pays.

Sur ce terrain orthodoxe, s'il en fut jamais, pour former aujourd'hui cette ligue de l'ordre qui ne demande à personne le sacrifice de son opinion de demain, nous espérons et nous attendons le concours de nos confrères de Paris et de la province.

La Rédaction de la *Patrie*.

Union.

On écrit du Mans :

Notre municipalité est plus que jamais en désarroi: douze de ses membres, partisans de l'ordre, se sont déjà retirés.

Le reste du conseil, ayant à sa tête le maire, M. Aubillard, fait une guerre d'escarmouche à M. Tassin, préfet du département, depuis que ce fonctionnaire, dans son rapport à la commission d'enquête, les a présentés sous les couleurs les plus écarlates.

Les adjoints se renouvellent sans cesse; l'un d'eux, M. Colas, a donné ce matin sa démission.

Enfin, pour couronner l'édifice, un des purs du conseil vient de prendre la fuite à la suite d'une condamnation à deux années de prison pour vol et abus de confiance.

Vous le voyez, c'est presque de l'anarchie.

Quand on songe que ce sont des conseils municipaux tels que ceux de Cette et du Mans, tels que celui de Lyon, ayant son nouveau maire, M. Barodet, en tête; que c'est la portion ultra-radical des conseils généraux qui étaient en ce moment la politique de M. Thiers par leurs votes, leurs discours ou leurs adresses, et qui forment le « grand parti de gouvernement », on est effrayé des conséquences fatales qui peuvent surgir d'une situation aussi anormale, et l'on perd toute confiance dans l'avenir. Que l'Assemblée — aujourd'hui le seul espoir des honnêtes gens — ne se laisse pas aller au découragement et qu'elle puise dans sa souveraineté la force nécessaire pour conjurer les malheurs qui nous menacent, en contraignant le pouvoir à suivre des voies plus sûres.

INFORMATIONS

On s'entretient à Versailles, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, des sentiments que M. le président de la République a éprouvés en apprenant le vote de l'article 3. M. Thiers, au rapport de témoins tout à fait dignes de foi, n'aurait pas caché son dépit. Il aurait même annoncé le dessein, au cas où l'Assemblée nationale, revenant sur sa décision, ne restituerait pas au pouvoir exécutif la nomination des conseillers d'Etat, de donner sa démission.

Nous voulons croire que cette menace paraît d'un premier mouvement qui n'est pas toujours le bon, et que l'on ne se donnera pas une nouvelle fois devant le pays le tort de poser la question de gouvernement. En effet, quelle que soit l'origine du Conseil d'Etat, qu'il soit nommé par l'Assemblée ou choisi par le pouvoir exécutif, il n'est pas exact de soutenir que les conseillers d'Etat élus par les représentants rendent le gouvernement impossible.

Le pouvoir exécutif dans la personne de M. Thiers est donc blâmable, à notre sens, lorsqu'il pose, sans motifs suffisants, la question de gouvernement, et le simple fait d'élever au pouvoir exécutif l'élection des conseillers d'Etat n'a pas les proportions d'une affaire capitale. Notre préférence personnelle est pour le système qui accorde au pouvoir exécutif le choix du conseil d'Etat, mais nous ne pouvons oublier qu'en 1848, l'Assemblée dont M. Thiers était membre, a nommé les conseillers d'Etat sans entraver par cette nomination la marche du gouvernement ou l'expédition des affaires.

(Journal des Débats).

Nous avons annoncé le dépôt du rapport de M. Blavoyer sur les marchés passés à Lyon pour

équipement des corps francs. Après avoir constaté que les chasseurs volontaires du Rhône étaient commandés par un sieur Moulinier, actuellement au bagne, et les Vengeurs par un sieur Malietta, condamné depuis à vingt ans de travaux forcés, M. Blavoyer ajoute :

Tout cela prouve quel désordre régnait dans la direction de la défense. Si nous comparons l'équipement des garibaldiens à celui qui a été donné à notre armée, nous ne pouvons que condamner énergiquement la conduite de ceux qui se sont montrés si prodigues pour les étrangers, si parcimonieux pour nos soldats. Les chemises rouges coûtent 2 francs; les pantalons, 30 francs; les vestons, 58, 60, 70, 80 et 90 francs; d'autres 100 à 150 francs. Le manteau du colonel Garibaldi, dit en se lamentant le fournisseur, était d'une ampleur excessive, d'un drap gris magnifique doublé de rouge, et du prix relativement modique de 180 francs.

Des boutons d'argent fin sont exigés par un sous-intendant, et les galons et les torsades sont en grande quantité sur les factures. Il suffit d'énoncer ses détails pour faire sévèrement apprécier les actes des organisateurs de tous ces corps francs qui ont contribué à entretenir l'illusion sur les forces que la France pouvait employer à sa défense.

Nous dédions aux feuilles radicales qui nous ont vanté les exploits des bandes de Garibaldi la disposition suivante. Elle est extraite de l'*Enquête sur le 18 mars*, l'auteur a une autorité incontestée parmi les radicaux, car c'est l'ex-général Cremer :

Sur 12,000 garibaldiens, 2,000 étaient des soldats, le reste était un ramassis de misérables qui disparaissaient au premier coup de feu.

Il y avait des compagnies qui étaient formées de 100 hommes; elles avaient 40 officiers et 10 trompettes; 12,000 garibaldiens coûtaient autant que 100,000 français. Je me suis aperçu du trafic qui se faisait des entrées en campagne; quand un officier entre en campagne, il touche 4 ou 500 francs, selon le corps auquel il appartient. L'armée des corps francs garibaldiens se composait de petits corps ayant des noms plus ou moins baroques; or, les officiers changeaient de temps en temps de corps, et ils touchaient autant de fois l'entrée en campagne; au bout de quelque temps, un sous-lieutenant avait touché les appointements d'un général de division. Ils touchaient en outre deux fois la solde de voyage.

Chronique locale et méridionale.

A cause de la fête de l'Ascension le Journal du Lot ne paraîtra que deux fois cette semaine : mercredi et samedi.

Par arrêté préfectoral du 3 mai 1872, ont été nommées :

- Fourès, Elisabeth, institutrice communale, Laillac;
Vic, Mathilde, institutrice de 2<sup>e</sup> classe, Promilhanes;
Laroque, Eugénie, institutrice de 2<sup>e</sup> classe, Fontanes;
Bonafous, née Couderc, institutrice de ha meau, à Lasbouygues, commune de Bagat.

Avis aux Contribuables.

CONTRIBUTION DES PATENTES DE 1872.

La loi du 29 mars 1872, promulguée le 9 avril, a fixé au dixième au lieu du quinzième le taux du droit proportionnel des patentes comprises dans la première classe du tableau A et de ceux du tableau B.

Le tableau du droit proportionnel des patentes des deuxième et troisième classes du tableau A, a été élevé du vingtième au quinzième.

Le droit fixe des patentes du tableau C, a été rebasé d'un cinquième.

Les patentes ayant plusieurs établissements, boutiques ou magasins, devront être taxés au droit fixe entier pour chacun des établissements secondaires, au lieu de payer le demi droit qui était imposé précédemment.

Ces dispositions sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 1872.

De nouveaux avertissements seront délivrés du 1<sup>er</sup> au 5 juin prochain aux patentables de ces diverses catégories.

Par une circulaire récente, et pour remédier aux abus qui ne cessaient de se produire, le ministre de la guerre a prévenu les officiers que toute demande, pétition, etc., qui ne suivrait

pas la voie hiérarchique, entraînerait pour tous les signataires une punition disciplinaire de quinze jours d'arrêts.

La Gazette de France annonce que, dans la première semaine de septembre, se tiendra à Paris un grand congrès, dit de l'enseignement chrétien. Toutes les questions relatives à l'instruction et à l'éducation, au point de vue catholique, y seront traitées. C'est la première réunion de ce genre qui ait lieu en France.

Les changements suivants ont lieu dans les commandements militaires du Midi. Le général de Lavignerie, commandant la subdivision de la Dordogne, prend le commandement de la subdivision du Gers. Le général Maurice, commandant la subdivision du Gers, prend le commandement de la subdivision de la Dordogne.

M. le ministre de la guerre vient d'autoriser les généraux commandant les divisions militaires à mettre des militaires à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin pour la rentrée des fourrages.

Les maires devront à cet effet transmettre les demandes au Préfet en indiquant le taux auquel la journée est payée dans leur commune avec ou sans nourriture.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Suivant décision du 20 avril courant, le ministre des finances vient de proroger jusqu'au 25 mai 1872 inclusivement, le délai précédemment accordé aux officiers publics et aux particuliers.

1° Pour échanger les papiers timbrés de la débite restés sans emploi entre leurs mains, contre des papiers timbrés de même nature portant les nouveaux timbres ou les contre-timbres;

2° Pour présenter à la formalité du contre-timbre, en acquittant les suppléments de droits, les papiers timbrés à l'extraordinaire antérieurement à la promulgation de la loi du 23 août 1871 et non encore employés.

Le public est prévenu qu'il ne devra pas compter sur de nouvelles prorogations et que passé le délai accordé par la décision ci-dessus, c'est-à-dire après le 25 mai, les anciens papiers de toute nature non contre-timbrés, seront considérés comme complètement hors d'usage, et sans valeur, et qu'il ne pourra être fait, sans convention, aucuns actes ou effets de commerce sur ces papiers, quel qu'en ait été le prix.

Lundi a commencé la lune de mai. La Pousse est passée sans faire de mal. Elle a même fait beaucoup de bien. Comme nombre de personnes elle a mieux valu que sa réputation. Espérons que maintenant les gelées du printemps ne sont plus à craindre.

Un vol sacrilège, dit le Messager de Toulouse, a été commis le 1<sup>er</sup> mai dans l'église des Minimes. Des malfaiteurs s'étant introduits dimanche dans la nef, après les offices du soir, ont pu se cacher derrière les piliers et se livrer impunément à leurs coupables perquisitions. Les tiroirs de la sacristie ont été enfoncés à l'exception de celui qui renfermait l'argent, et un calice en vermeil, placé dans un meuble, a été dérobé par ces bandits qui ne tarderont pas, nous l'espérons, à tomber entre les mains de la justice.

L'Emancipation, de Toulouse, est fort en colère contre M. Charles Ferry, préfet de la Haute-Garonne. Elle le gratifie de toutes les dénominations les plus déplaisantes.

Elle l'appelle : *Pacificateur de la Corse pour la partie des bizets; célibataire altéré, célibataire à l'œil bestial, pierrot parvenu.* Il nous semble cependant que si M. Charles Ferry est parvenu, il est parvenu en même temps que M. Armand Duportal, rédacteur en chef de l'Emancipation, nommé préfet le 4 septembre par M. Gambetta, en même temps que M. Charles Ferry était nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

Un bien triste événement, dit le Progrès,

est arrivé vendredi dernier à Villeneuve, entre trois et quatre heures du soir. Un ouvrier bijoutier, nommé Charles Mark, de l'Aude, très connu à Villeneuve, et qui était venu de Paris, où il travaillait, pour assister au mariage de son frère, eut la malheureuse idée, le lendemain des noces, d'aller se promener en bateau sur le Lot avec le frère de la mariée. Ils s'embarquèrent à Cajac, en amont du moulin et se dirigèrent vers la rive opposée. En arrivant près de l'écluse, ils furent entraînés par le courant et jetés sur la chaussée.

Le bateau chavira et ceux qui le montaient furent précipités sur les pierres placées en contre-bas de la chaussée. Le plus jeune, tombé dans un trou, put gagner une pierre voisine non entièrement immergée et attendre du secours; l'autre disparut pour ne plus reparaitre. On pense qu'il s'est blessé en tombant sur les pierres, parce qu'il savait très-bien nager.

Un témoin de ce drame tenta de le secourir. Mariol, Auguste, pêcheur, et Moulis, meunier allèrent en toute hâte avec un batelet recueillir le naufragé en détresse.

Mariol revint ensuite avec un marin bien déterminé nommé Jean-Pierre, qui se jeta à l'eau, plongea et replongea pour trouver le malheureux jeune homme disparu, mais, hélas! sans résultat... Le cadavre de cet infortuné n'a pas encore été retrouvé.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE MAI

Les éléments astronomiques étant à peu près les mêmes, le mois de mai ressemblera beaucoup au mois d'avril.

A part des mouvements orageux qui se produiront aux époques indiquées plus loin, le temps sera généralement beau sur la France et sur les pays limitrophes, principalement les deux premières dizaines, et particulièrement sur le Midi, les bourrasques continuant à sévir, pour la plupart, sur la zone supérieure (Ecosse, Danemark, Norvège). Variations brusques de température, radiation solaire vive (2<sup>e</sup> dizaine), nuits fraîches. Rayonnement nocturne à craindre (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> dizaine).

Défaut d'humidité là où les pluies survenues à la suite des orages ne se manifesteront pas, notamment sur le Midi. Multiplicité des insectes.

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou orages épars, suivant les régions, vers le 1<sup>er</sup> (4), 7 (12), « 19, 26 » 30.

Coups de vent sur mer du 1<sup>er</sup> au 4, du « 18 au 21, » du « 24 au 26, » et du 29 au 31. Avis aux marins!

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Périgueux, 25 avril 1872.

NICE.

La première des quatre éclipses de l'année 1872 aura lieu le 22 mai prochain, trois jours après la Pentecôte. Elle sera partielle de lune et visible à Paris.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 8 Mai 1872

Blé.

En vente : 112 hectolitres. — Vendu : 90 hectolitres. — Prix moyen : 23 fr. 96 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 32 hectolitres. — Vendu : 27 hectolitres. — Prix moyen : 11 fr. 72 l'hectolitre.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVIER

Jedi, 9 mai 1872

Deux grands ouvrages :

LOUISETTE

ou

la Chanteuse des rues

Pièce de genre, mêlée de chant, en 2 actes.

Si jamais je te pince!...

Vaudeville en 3 actes.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Dernières nouvelles

Paris, 6 mai, 6 h. matin.

Madrid, 5 mai. Les troupes commandées par le général Moriones ont rencontré, à Oroquieta, les bandes réunies de Carasa et d'Aguirre, commandées par Don Carlos. Les carlistes ont été complètement défaits, laissant plusieurs morts, de nombreux blessés et un très grand nombre de prisonniers.

Un télégramme de Bayonne assure que Don Carloe a été fait prisonnier.

Paris, 6 mai, 11 h. 50 m.

Au combat d'Oroquieta, les Carlistes ont perdu 40 hommes et ont eu 130 prisonniers. Les troupes royales les poursuivent.

Le bruit que Don Carlos aurait été fait prisonnier, persiste.

Le général Rada serait positivement en France. Les autorités espagnoles demanderaient son extradition.

Versailles, 6 mai, 5 h. 25.

L'instruction de l'affaire de Kersalaun est complètement terminée. Le meurtrier, le comte Olivier de Kermel, est devenu complètement fou.

Paris, 7 mai 1872, midi.

Samedi, à la suite d'une entrevue de M. Thiers avec M. Chasseloup-Laubat, les divergences existant entre M. Thiers et la commission de l'armée ont été presque aplanies.

On assure que le Conseil des ministres arrêtera aujourd'hui le texte du décret renvoyant le maréchal Bazaine devant un conseil de guerre.

Paris, 8 mai, 4 h. soir.

Les avis de la frontière d'Espagne ne permettent pas encore de se faire une idée nette de la situation. La capture de don Carlos n'est pas confirmée, et certains indices tendraient même à atténuer la portée de l'échec qu'il a subi. Le chemin de fer d'Irun à Madrid est coupé près de Zumaraga.

Bourse de Paris.

Paris, 8 Mai 1872, soir.

Rente 3 p. o/o	54,60
— 4 1/2 p. o/o	78,50
— 5 p. o/o	87,35

Faits Divers

On lit dans le Temps :

Les journaux anglais constatent déjà les excellents effets du traité conclu au mois de février dernier entre les différents Etats du Centre-Amérique. L'accord définitif signé par les républiques de Guatemala, Honduras, Salvador et Costa-Rica, n'attend plus que l'adhésion de celle de Nicaragua pour que l'union soit parfaitement faite entre les cinq Etats comme elle l'est déjà pour quatre.

Grâce à cet apaisement final des rivalités et des luttes intestines qui ont déchiré si longtemps ces pays si merveilleusement favorisés par la nature et paralysé leur développement légitime, une ère nouvelle s'ouvre pour l'Amérique-Centrale. L'émigration peut maintenant prendre son cours en toute sécurité vers ces contrées plus rapprochées de nous que la Californie et l'Australie, sûre d'y trouver sous un climat tempéré, non-seulement une terre admirablement fertile, produisant en abondance l'indigo, la cochenille, les bois de teinture, l'acajou, etc., sans parler de ses richesses minérales, or, argent, cuivre, pierres précieuses, etc., mais encore une civilisation garantie par la paix et l'ordre qui sont les conditions essentielles de tout progrès sérieux et durable.

Le Centre-Amérique prend enfin le rang qui lui est dû parmi les puissances d'outre-mer. Le mouvement a commencé par les ré-

publiques de Honduras et de Costa-Rica, où l'établissement des voies ferrées a donné l'exemple d'un développement rapide et plein de promesses. Aussi les fonds de ces deux Etats sont de plus en plus demandés; on signale sur ces valeurs, à la date du 23 avril sur le marché de Londres, une hausse de 1 0/0 qui s'accroîtra sans doute très-prochainement.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, à déterminer les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication, portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

- Edition mensuelle. . . . . 9 fr. »
- Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
- Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons. . . 18 fr. »
- Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
- 6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LA POUPEE MODELE

(8<sup>e</sup> année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement.

ANNONCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES  
DU  
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit foncier a eu lieu le 27 avril, au Siège social.

M. Frémy, gouverneur, a présenté le compte-rendu des opérations de l'exercice 1871.

Les premiers mois de l'année 1871 ont été, comme les derniers mois de l'année 1870, perdus pour les affaires, et ce n'est guère que pendant le second semestre de l'exercice que le Crédit foncier a pu faire des prêts hypothécaires. Les prêts de 1871 ne s'élèvent donc qu'à 22,946,222 fr. 70 c.

Ces prêts nouveaux portent à 1 milliard 115 millions 673,885 fr. 12 c. le montant des prêts hypothécaires réalisés par le Crédit foncier depuis sa fondation, et à 897,843,790 francs 99 cent. le montant des créances hypothécaires lui restant dues au 31 décembre 1871.

Prêtés dans les conditions spéciales du Crédit foncier, remboursables à long terme et par annuités, ces 897 millions ne sont point soumis comme le reste de la dette hypothécaire en France à ces exigibilités de capital si dangereuses pour les propriétaires dans les moments de trouble et de crise.

La transformation par le Crédit foncier, la consolidation de ces 897 millions, partie considérable de la dette hypothécaire, a puissamment aidé la propriété foncière, notamment à Paris, à sortir, non sans difficultés, mais sans désastre, de la période douloureuse que nous venons de traverser. Dans le département de la Seine, où plus 600 millions lui sont dus, le Crédit foncier n'a eu à mettre à fin depuis vingt et un mois que dix expropriations pour une somme qui n'excède pas 950,000 francs. A quelle somme, à quel nombre plus considérable les expropriations se fussent élevées, si le Crédit foncier ne fonctionnait pas depuis

nombre d'années déjà, ces 600 millions avaient été dus à des prêteurs ordinaires, à des prêteurs à court terme, contraints pour la plupart par la nécessité même de leurs propres affaires de demander leur capital aux échéances stipulées ?

L'ensemble des créances hypothécaires et communales du Crédit foncier, au 31 décembre 1871, s'élevait à 1 milliard 365,559,423 francs 76 cent. A la même date, le total des obligations foncières et communales en circulation était de 1 milliard 319,369,043 francs 49 cent.

Le solde des capitaux déposés en compte courant montait à 46,642,264 fr. 74 cent.

Le bénéfice net propre à l'exercice 1871 est de 7,388,933 fr. 74 cent., sur lesquels un dividende provisoire de 12 fr. 50 c. par action, soit 2,250,000 fr., a été distribué le 1<sup>er</sup> janvier 1872. M. Frémy, au nom du conseil d'administration, et M. Paravey, au nom des censeurs, proposent d'employer le surplus ainsi qu'il suit :

Dividende complémentaire de 20 fr. par action ..... 3,600,000 »  
Réserve statutaire..... 313,893 37  
Report aux années suivantes..... 1,025,040 37

Ces propositions ratifiées par l'unanimité des actionnaires laissent entières et fortifiées les réserves exceptionnelles prudemment constituées par l'assemblée précédente au mois de juillet dernier afin de prémunir la Société contre les retards dans la rentrée des annuités échues. Le rapport présenté par M. Frémy donne les détails les plus précis sur les annuités en retard. Il y a un an, le 30 avril 1871, l'arriéré s'élevait à 29 millions 130,692 francs ; trois mois après, le veille de l'assemblée générale du 31 juillet 1871, l'arriéré représentait encore 24 millions 966,220 francs 10 cent. ; à la date du 25 avril 1872, il est descendu à 23 millions 382,558 fr. 73 cent.

Et cependant, au cours de cette année si troublée qui s'est écoulée d'avril 1871 à avril 1872, deux nouveaux semestres échus, l'un le 31 juillet 1871, l'autre le 31 janvier 1872, sont venus ajouter 55,433,000 fr. aux annuités à recouvrer : mais les rentrées excédant les échéances ont tout à la fois fait équilibre

aux nouvelles annuités et apporté une réduction de 5,500,000 fr. dans l'arriéré.

M. Frémy et, après lui, M. Paravey insistent avec raison sur cette amélioration notable du précédent état de choses. On peut dire que le paiement des annuités courantes a repris aujourd'hui sa régularité et que l'arriéré s'atténue de plus en plus d'une manière significative. Toutefois, la somme à recouvrer, 23 millions 382,588 73 c., reste encore trop considérable pour que le Crédit foncier ne maintienne point les fortes provisions qu'il a sagement prélevées sur ses bénéfices à la suite des deux sièges. Ajoutés aux réserves ordinaires, ces reliquats des exercices précédents portent à 19 millions 829,257 fr. 56 cent. l'ensemble des réserves du Crédit foncier.

Après avoir, sur la proposition d'un actionnaire, voté des remerciements aux gouverneurs, au conseil d'administration et au personnel, pour la bonne direction et la protection efficace données aux affaires de la Société, l'Assemblée a renommé, comme administrateurs :

MM. Boudet, Bartholony, Benoist-d'Azy, West.

Et comme censeur : M. Cotelle.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19 ; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Paris-Journal vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de Rabagas. Il donne gratuitement ce volume grand in-8° de 250 pages, que MM. Michel Lévy frères devaient vendre 4 fr., à toute personne qui s'abonnera pour

six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an, 40 fr. ; 6 mois, 22 fr. ; 3 mois, 12 fr. — Rue Favart, 2, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.)

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, E. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerot, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.  
Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine.  
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.  
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Delbreil, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

De demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du trois mai courant, et par exploit de Duc, huissier, en date du quatre du même mois, Antoinette Valadié, épouse de Jean-Baptiste Costes, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Puy-l'Évêque, a formé devant le tribunal civil de Cahors une demande en séparation de biens contre ledit Jean-Baptiste Costes, son mari, propriétaire et carrier, habitant et domicilié de la même commune. Elle a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable.  
A Cahors, le six mai mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant :  
DELBREIL.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	5h10	12h25	5h40
Mercuès	5 28	12 47	5 56
Parnac	5 43	1 7	6 9
Luzech	5 53	1 20	6 17
Castelfranc	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Évêque	6 25	2 1	6 49
Duravel	6 37	2 16	6 59
Fumel	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Libos	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Évêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cette	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	
LIBOS.	Départ.	8h41	9h26
	Arr.	9 59	10 28
AGEN.	Départ.	11 25	11 20
	Arr.	1 33	12 43
MONTAUBAN	Départ.	12 13	3 05
	Arr.	1 36	5 11
AGEN.	Départ.	2 »	6 10
	Arr.	3 »	7 36
LIBOS.	Départ.	pour Cahors (Voir tabl. 2)	

DE CAHORS A PARIS			
	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	
LIBOS.	Départ.	8 9	3 35
	Arr.	11 56	5 42
PÉRIGUEUX.	Départ.	1 40	6 10
	Arr.	4 31	8 21
LIMOGES.	Départ.	4 55	8 30
	Arr.	mi 43	2 38
ORLÉANS.	Départ.	mi 55	2 16
	Arr.	3 50	4 39
PARIS	Départ.	4 40	7 45

En vente à la Librairie J.-U. CALNETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

SAVON LYCÉRINE pour adoucir les mains..... 2 75  
IHLANG-IHLANG, VANDA essence bouquet et autres parfums... 2 «  
VINAIGRE RIMMEL pour la toilette et les bains..... 1 50  
CRÈME DE NEIGE pour embellir le teint..... 2 »  
STIMULUS pour faire croître les cheveux..... 3 »  
AQUADENTINE pour blanchir les dents..... 3 »

Chez tous les parfumeurs. Paris, 17, boulevard des Italiens.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot  
aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement  
et du Département, dressé en exécution de  
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!  
Guérison prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piquures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TROCARD. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr. Déposit. Gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.  
SAVOIR : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.  
Moirage et impression de toutes soies.  
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.  
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.  
Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.  
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

L. LEGRAND

FOURNISSEUR DE PLUSIEURS COURS ÉTRANGÈRES  
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.  
Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.  
CRÈME-ORIZA ORIZA-LACTÉ  
pour blanchir adoucir et rafraîchir la peau | contre les tâches de rousseur et les rides  
Eau tonique quinine Legrand et commande au baume de Tannin  
Préparations selon les formules laissées par le Dr CHOMEL pour nettoyer la tête régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps  
Chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de France et de l'étranger.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom



EAU DES FÉES

TEINTURE progressive pour les CHEVEUX  
à la BARBE. Rien à craindre dans l'emploi de cette EAU MERVEILLEUSE.  
dont M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX s'est faite la propagatrice  
ENTREPOT général, à Paris, 25, rue Richer. DÉPÔT chez les principaux coiffeurs et parfumeurs

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à pattente double, un Bréa neuf et autres voitures ; Harnais neufs fins et ordinaires ; et d'occasions, Sables, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie. S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.  
Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et Cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes militaires. — Médailles. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.